



HAL
open science

Licence professionnelle Bibliothèque

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Bibliothèque. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02028039

HAL Id: hceres-02028039

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028039v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de l'édition spécialité Bibliothèque

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Economie-Gestion

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'édition* d'Aix-Marseille Université (AMU) propose une formation académique et professionnalisante dans le domaine du livre. Elle se divise en trois spécialités distinctes : *Bibliothèque*, *Édition* et *Librairie*. La spécialité de licence professionnelle évaluée ici (*Bibliothèque*) se déroule en formation initiale et continue sur 1 an sur le site de la cité du livre à Aix-en-Provence.

L'offre de formation de la licence professionnelle *Métiers de l'édition* se décompose de la même manière pour chacune des spécialités : un tronc commun et des cours de spécialités. Ce dispositif pédagogique permet à chaque étudiant d'appréhender l'ensemble des réalités économiques et sociales de la chaîne du livre, de posséder une connaissance et une culture communes ainsi qu'une vue transversale et interprofessionnelle des métiers du livre.

La spécialité *Bibliothèque* de la licence professionnelle *Métiers de l'édition* forme les étudiants à différentes fonctions au sein des bibliothèques/médiathèques territoriales (municipales, intercommunales et départementales de prêt) et d'État (bibliothèques universitaires, BNF, BPI), mais aussi dans les centres de documentation publics ou privés : bibliothécaire, directeur, adjoint de direction, responsable de services ou de projets, cadre de la documentation, coordinateur de réseaux de bibliothèques.

Analyse

Objectifs

La formation vise à former des professionnels des bibliothèques, en intégrant « la maîtrise des outils technologiques de l'information et de la communication (...) au sein d'un secteur en pleine mutation : développement des services numériques, production de contenus, diversification des publics, bibliothèque troisième lieu ». Ces objectifs intègrent également les évolutions technologiques dans les métiers de la bibliothèque, avec notamment le développement du numérique et la prise en compte de ces évolutions dans cette formation. L'objectif central est de former de futurs diplômés polyvalents du fait du caractère interprofessionnel de la formation.

Face à la volonté grandissante des étudiants de se tourner vers des concours de catégorie C de la fonction publique, la formation envisage de proposer un module dédié à la préparation aux concours de la fonction publique. Ce repositionnement de la formation vise une insertion durable des étudiants. Cependant, pour plus de lisibilité, il serait préférable de préciser le type de concours auxquels prépare la formation dès l'énoncé des objectifs.

Organisation

La mention de licence professionnelle, structurée selon trois spécialités, recouvre l'ensemble des métiers du livre ; elle comprend un tronc commun (43 %) et des cours de spécialité (57 %) sur une durée de 20 semaines, proposés en formation initiale et continue. Il n'y a pas de délocalisation de la formation, ni de co-habilitation. Pour 2015-2016, la mention *Métiers de l'édition* accueille 48 étudiants, parmi lesquels 12 sont inscrits au sein de la spécialité *Bibliothèque*.

Les cours de tronc commun (*comprendre l'interprofession et l'environnement*) ont lieu toute l'année, en parallèle avec les cours de spécialité. Le fait de proposer les deux types de cours dans une même temporalité, est pertinent d'un point de vue pédagogique, car les étudiants sont immédiatement immergés dans leur spécialité *Bibliothèque*. L'évaluation se fait en contrôle continu, ce qui oblige les étudiants à un travail régulier. Les enseignements sont pertinents quant aux objectifs visés par la formation. Toutefois, il serait peut-être approprié de développer l'enseignement de la médiation culturelle et de la médiation numérique compte tenu de l'évolution du métier.

La partie pratique des cours est assurée par des intervenants professionnels, mais aussi via la conduite de projets tuteurés et par un stage de 14 semaines minimum, sanctionné par un mémoire et une soutenance. L'immersion professionnelle des étudiants (notamment la recherche de stage) est facilitée par les partenariats qui sont engagés ainsi que par les réseaux professionnels des intervenants et de l'enseignant professionnel associé qui coordonne la spécialité.

Positionnement dans l'environnement

La formation est bien implantée dans l'environnement socio-économique local puisque de nombreux praticiens issus de l'univers des bibliothèques entretiennent d'étroites relations avec elle, via le réseau des bibliothèques municipales, l'antenne régionale de l'association des bibliothécaires de France (ABF), l'ABF PACA (Provence, Alpes, Côtes d'Azur), ou encore l'agence régionale du livre (ARL), sans toutefois s'appuyer sur un réseau national. Elle participe également au forum culturel d'Aix-en-Provence, atout important en matière de stratégies de réseautage.

La formation rencontre peu de concurrence au niveau local, car c'est la seule licence professionnelle de cette spécialité au niveau régional. Elle fait partie des 4 ou 5 formations proposant au niveau national la même spécialité. Des masters spécialisés en bibliothèque existent dans d'autres universités, mais ils n'ont pas le degré de professionnalisation de la LP. On peut cependant s'interroger sur le nombre d'offres de stages disponibles dans la région. Les informations disponibles suggérant que les stages effectués ont lieu majoritairement à Lyon et à Paris.

La volonté de participer à une filière professionnelle du livre est clairement affichée (mutualisation des formations), car cela permettrait à certains étudiants de poursuivre leurs études dans le périmètre d'AMU. Cet objectif est en contradiction avec la finalité même des licences professionnelles et sans doute faudrait-il envisager de transformer cette LP en licence généraliste en alternance si la poursuite d'études en master est l'objectif poursuivi.

Un point d'incertitude est à signaler : le déménagement prochain de la licence professionnelle (présenté comme un atout) et son rapprochement de l'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) pourrait générer quelques freins dans l'inscription de la spécialité dans l'environnement professionnel actuel (forum culturel) et nuire à sa visibilité vis-à-vis de certaines institutions.

Equipe pédagogique

La direction de la licence professionnelle est « bicéphale » : un directeur des études (universitaire) coordonne la mention dans sa totalité et un professionnel du livre dirige chaque spécialité en fonction de son cœur de métier. Ce modèle de co-direction assure une bonne cohérence pédagogique à la licence professionnelle.

Le responsable actuel de la spécialité *Bibliothèque* est un professionnel des bibliothèques ayant le statut de professeur associé (PAST). Les intervenants extérieurs sont tous des praticiens en poste et réalisent, en volume horaire d'enseignement, un peu moins de la moitié des interventions (47 %). La part importante d'intervenants professionnels pose la question du turn over au sein de l'équipe enseignante, bien qu'aucun élément n'indique que ce point constitue un problème. Leurs interventions contribuent à renforcer la pertinence des enseignements par leur adéquation à l'environnement professionnel.

En revanche, les réunions pédagogiques formalisées semblent peu présentes. En effet, il est indispensable que tous les intervenants de cette formation se coordonnent régulièrement afin d'homogénéiser sur l'année le contenu de leurs interventions et les différents travaux demandés, et ce dans un souci de fluidité et de motivation pour l'étudiant.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation semble manquer d'attractivité puisque les effectifs ont pratiquement été divisés par deux depuis 2012. Ce phénomène peut être en partie expliqué par le manque de visibilité qu'a la spécialité, au regard d'autres formations (locales ou nationales) qui préparent spécifiquement à des concours de la fonction publique. De ce fait, si la spécialité ne se repositionne pas rapidement au regard des attentes du public étudiant, celle-ci risque d'être menacée à moyen terme.

La direction de la formation est consciente de ce problème, puisque l'ouverture d'un module de préparation aux concours est prévue et un repositionnement du contenu de la formation envisagé.
Le taux de réussite aux examens est de 90 à 100 % des étudiants (hors abandon). Il serait intéressant d'avoir accès aux taux d'abandon.

Il est difficile d'apprécier la durée moyenne de recherche d'emploi à la lecture du dossier : les statistiques proposées sont incomplètes (pas d'enquêtes internes pour l'insertion). Néanmoins, le taux d'insertion immédiate (85 à 100 % en fonction de l'année) atteste de la concordance de la formation avec les attendus des professionnels des bibliothèques même si les postes occupés par les nouveaux diplômés sont souvent précaires (contrats à durée déterminée).

Place de la recherche

L'articulation de cette formation avec la recherche est assez minime, la professionnalisation étant favorisée. Néanmoins, la présence d'un enseignant-chercheur parmi les intervenants au sein de la formation devrait encourager l'équipe pédagogique à proposer davantage de passerelles avec la recherche. Des voies d'ouverture vers la recherche sont d'ailleurs évoquées dans le dossier, via l'intervention possible d'enseignants-chercheurs travaillant sur les bibliothèques et la lecture publique. Il faudrait formaliser le cadre pédagogique de ces interventions. La formation à la recherche pourrait amener les étudiants à s'interroger sur les politiques culturelles des bibliothèques ou des entreprises, à développer un recul critique sur leur future profession et à en explorer les modalités concrètes d'exercice.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation (enseignements techniques, expériences de terrain) tient une place très importante et s'axe sur la polyvalence des compétences. La réflexion sur l'évolution des métiers des bibliothèques prend une place importante, à la fois par la présence de professionnels travaillant les questions numériques et par la mise en place de visites régulières dans les bibliothèques.

Les projets tuteurés sont présentés comme un élément de professionnalisation incontestable. La question de la médiation est à juste titre soulignée comme une thématique transversale dans le métier de bibliothécaire. Développer les cours de médiation culturelle pourrait donc renforcer la polyvalence des futurs diplômés et correspondrait à l'évolution de la profession en l'ouvrant davantage sur l'espace public.

L'existence d'une fiche RNCP (répertoire national des compétences professionnelles) claire et précise contribue à valoriser le caractère professionnalisant de cette licence.

Place des projets et des stages

Le projet tuteuré (200h - 9 crédits européens (ECTS)) et le stage (14 semaines - 15 ECTS) tiennent une place importante dans la formation et sont présentés comme préparatoires aux futures responsabilités qu'exerceront les étudiants par la suite. L'un et l'autre sont sanctionnés par un rapport/mémoire et une soutenance. Ce dispositif favorise la cohésion et correspond à la réalité du métier de bibliothécaire, travaillant en équipe.

Les étudiants peuvent, par ailleurs, compter sur le réseau des professionnels et des enseignants de la spécialité pour trouver un stage. Toutefois, une interrogation demeure à la lecture du dossier : les stages ont souvent lieu hors de la région, ce qui pourrait relativiser la réalité des partenariats liés avec les bibliothèques du département.

Enfin, l'équipe pédagogique considère que l'encadrement et le suivi des étudiants dans ces domaines sont perfectibles et évoque la possible mise en place de petits projets supplémentaires durant l'année.

Place de l'international

L'international n'est pas un objectif prioritaire de la spécialité. Les partenariats Erasmus sont peu développés. C'est dommage car il est probable que certains modules de formation, et même le stage, pourraient s'enrichir d'échanges internationaux réciproques. Il existe un cours d'anglais de 24h.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement dans cette spécialité se fait sur dossier et entretien. La mise à niveau des candidats, non issus de filière du livre, est clairement exposée (bibliographie de rattrapage et parrainage étudiants), mais les modalités de contrôle de cette mise à niveau restent trop évasives.

La spécialité a le souhait de renforcer les passerelles avec le niveau master, même si la finalité d'une licence professionnelle n'est pas le passage en master. Il semblerait qu'une filière professionnelle « Livres » doive voir le jour à AMU (de la 1ère à la 5ème année post-bac).

Il n'y a pas ou peu de formalisation des dispositifs d'aide à la réussite, mais une véritable volonté d'amélioration transparaît dans ce domaine (aide à la réussite, orientation et développement des passerelles).

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Tous les enseignements sont en présentiel, aucune formation à distance n'est proposée. Les étudiants sont majoritairement inscrits en formation initiale et certains relèvent parfois de la formation continue. Il est possible d'accueillir des étudiants via la validation des acquis professionnels (VAP) et de réaliser une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). L'absence d'enseignement en non-présentiel peut s'avérer être un inconvénient, surtout que les lieux d'enseignement sont manifestement peu adaptés au public à mobilité réduite. Les responsables de la formation envisagent de la faire évoluer vers l'apprentissage.</p> <p>Le numérique est présent (par l'environnement numérique de travail) dans les enseignements mais de façon encore insuffisante. Des progrès doivent être faits dans ce domaine, notamment avec le développement dans les universités de nouvelles pratiques d'enseignement (cours en ligne par exemple) impliquant la pratique du numérique. Néanmoins, l'équipe pédagogique affiche une véritable volonté de progresser dans le domaine du numérique par une inscription pédagogique plus forte : utilisation de la plateforme d'e-portfolio (efoliAM) et de celle des cours en ligne. L'idée de proposer des exercices en ligne constituerait un point d'attraction pour les étudiants, qui gagneraient en autonomie dans l'organisation de leur travail.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les évaluations fonctionnent sur la modalité du contrôle continu (ce qui permet de lisser les travaux et les examens sur l'année et de ne pas surcharger les étudiants), et de l'encadrement d'étudiants en stage et projets tuteurés (évalués par une soutenance et un rapport/dossier écrit). L'accent est mis sur l'adéquation entre certains types d'évaluation et les pratiques professionnelles de l'édition.</p> <p>Les règles de délivrance (principe de compensation entre unités d'enseignement (UE), etc.) ne sont pas précisées.</p> <p>Un jury est organisé à la fin de l'année universitaire, alors que réglementairement l'année doit être semestrialisée, et donc le jury doit se réunir à la fin du semestre et prévoir des sessions de rattrapage. L'accent est mis sur la nécessité d'une gestion plus stricte et équilibrée des contrôles continus (planning).</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences que doit acquérir l'étudiant ne sont présentées que dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et le supplément au diplôme (SD), qui précise également les modalités d'évaluation, de validation d'année, les compétences attestées et les types de métiers vers lesquels conduit la formation. L'approche par compétences est mentionnée comme une volonté et un objectif futurs (pas de portefeuille de compétences pour l'instant), en cohérence avec la réflexion menée sur le site d'AMU. Concernant le suivi des compétences, l'accent est porté sur la proximité du responsable de la spécialité et des enseignants avec leurs étudiants (du fait du petit effectif étudiant), mais cela n'est pas formalisé.</p>
Suivi des diplômés
<p>Il y a deux modalités de collecte d'informations identifiables pour assurer le suivi des diplômés : l'enquête de l'observatoire de la vie étudiante d'AMU et un suivi interne à la formation. Il n'existe que peu de passerelles entre les deux modalités d'investigation : c'est dommage, car cela permettrait de croiser et de compléter certaines données.</p> <p>La mise en œuvre du suivi interne semble peu formalisée. Les informations données sont essentiellement quantitatives (taux d'insertion, nombre de contrats à durée indéterminée etc.) mais ne portent pas sur la nature et la corrélation des emplois occupés avec la formation. Les données présentées ne rendent pas compte de l'évolution des carrières au-delà de leur première embauche. La question de l'insertion immédiate et de sa nature (concours, postes contractuels) dans le secteur des bibliothèques, est d'ailleurs analysée comme une problématique récurrente aux spécificités du métier.</p> <p>La création d'un réseau d'anciens, via la plateforme ALUMNI sur le site internet de l'IUT d'AMU, pourrait être une façon d'améliorer ce suivi.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, en présence de titulaires et d'intervenants professionnels par spécialités, puis avec l'ensemble de la formation. L'implication des professionnels dans le conseil de perfectionnement est un atout pour assurer l'adéquation de la formation aux réalités professionnelles de terrain. Il importe également que des représentants étudiants soient présents. Une réflexion sur une approche par compétences a été engagée.</p> <p>Les étudiants évaluent les enseignements une fois par an à l'occasion d'une réunion avec le responsable de la spécialité donc cette évaluation non anonyme peut être soumise à des biais. Suite à ces évaluations, des améliorations - relativement limitées- sont apportées régulièrement en matière de gestion du planning de cours, des modalités de contrôle des connaissances.</p>

Mais il ne semble pas que ces retours contribuent à envisager des améliorations plus conséquentes.
Une auto-évaluation de la formation par les étudiants sera mise en place pour l'année 2016-2017.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation très professionnalisante et polyvalente.
- La prise en compte des particularités des métiers dans les bibliothèques et de leur évolution par l'intervention de nombreux professionnels en activité.
- Une volonté avérée de travailler certains points faibles identifiés par l'équipe pédagogique : place du numérique dans la formation, gestion des plannings de cours et d'évaluation, suivi des compétences, perspective de passage en apprentissage.

Points faibles :

- La baisse régulière des effectifs indique une inadéquation entre l'offre de formation et la demande, et ce en dépit d'un environnement faiblement concurrentiel.
- Problème d'adéquation entre les postes auxquels sont préparés les étudiants (fonctions d'encadrement) et les postes réellement occupés.
- La part du numérique dans les enseignements et les pratiques professionnelles reste encore perfectible.
- Absence de mise en place de passerelles pédagogiques/professionnelles avec des universités étrangères.
- Absence d'une approche par compétences.

Avis global et recommandations :

La spécialité *Bibliothèque* de la licence professionnelle *Métiers de l'édition* propose une formation très professionnalisante, qui doit faire face à un environnement en pleine mutation, tant au niveau des politiques publiques (notamment culturelles) que des évolutions socio-économiques liées au marché du livre.

Cette spécialité, du fait de la baisse de ses effectifs, devrait revoir son positionnement stratégique (par exemple en proposant une formation résolument tournée vers les bibliothèques numériques et participatives), afin de se différencier d'autres cursus.

Il y aurait nécessité, par ailleurs, à créer des ponts plus solides avec les autres formations d'AMU afin de bénéficier de leur expertises (suivi des compétences, transversalité) et des outils mis à disposition (suivi des étudiants, plateforme numérique, auto-évaluation etc.).

En conclusion, le repositionnement de l'offre de la licence professionnelle *Métiers de l'édition* spécialité *Bibliothèque* semble nécessaire ; l'ouverture éventuelle de la formation à l'apprentissage (après étude de marché), ainsi que le développement de la formation continue seraient des perspectives d'évolution à encourager.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Licence professionnelle

**N° du rapport HCERES :
418687**

**Intitulé de la formation :
Métiers de l'édition
spécialité Bibliothèque**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

Analyse

Modalités d'enseignement et place du numérique	Depuis la rentrée de septembre, l'IUT a mis en place via Ametice une plateforme de mutualisation de cours, Transpoc. De plus, la place du numérique dans les pédagogies alternatives est centrale ; celles-ci seront accompagnées par un ingénieur pédagogique qui aidera au développement de ces outils, en particulier la mobilisation d'Ametice.
Evaluation des étudiants	La semestrialisation sera mise en place au sein de l'IUT à la rentrée 2018-2019.

Conclusion de l'évaluation

Points faibles	Au sein de l'IUT, l'approche par compétences a fait l'objet d'un travail de réflexion ces derniers mois. Les compétences associées à la LP bibliothèque ont ainsi été identifiées.
-----------------------	--